

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2020
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Jean-Marc ANDRIEUX, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Gérard PAGES, Mathieu GALY, Isabelle RIUDAVETZ, Sophie ESTEULLE, Jean-Bernard ROUZOUL, Fernand CUMINETTI, Rémy PISTRE.

Absents : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA.

Procurations : Colette COCA à Jean-Luc PIALAT

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

Madame Sophie Esteulle est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 03/02/2020 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation de payer les premières factures d'investissement
- 2) Autorisation de payer le FUH (Fonds Unique Habitat)
- 3) Autorisation de vendre une parcelle
- 4) Approbation du compte administratif communal 2019
- 5) Approbation du compte de gestion communal 2019 du receveur
- 6) Approbation du compte administratif CCAS 2019
- 7) Approbation du compte de gestion CCAS 2019 du receveur
- 8) Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement de la commune 2019 en réserve
- 9) Affectation de l'excédent des comptes d'investissement de la commune 2019
- 10) Autorisation d'ouvrir un poste de rédacteur
- 11) Revalorisation des salaires de différents personnels en CDI à compter du 01/04/2020

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Prescription de l'élaboration du PLUi par le conseil communautaire du 20/02/2020
- 2) Organisation des bureaux électoraux des 15 et 22 mars 2020
- 3) Le point sur l'éclairage public et l'extinction des lumières la nuit
- 4) Recensement de la voirie communale fin novembre suite au tableau de reclassement des routes communales et des chemins ruraux élaboré lors du conseil municipal du 09/12/2019
- 5) FREE
- 6) Les travaux sentiers
- 7) PEL

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) AUTORISATION DE PAYER LES PREMIÈRES FACTURES D'INVESTISSEMENT :

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à payer les factures d'investissement engagées en 2019 reçues en 2020 dont l'échéance de paiement est antérieure au vote du budget primitif 2020, dépenses précisées dans le tableau ci-dessous :

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	IMPUTATION
Sarl CHALET PRO	Chalet épicerie	13 350,00 €	21318
VELA	Ordinateur Ecole	11 586,00 €	2183
A. Baubil	Linteaux Chapelle des Morts	1 500,00 €	21318
Höver	Porte Chapelle des Morts	645,00 €	21318

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

2) AUTORISATION DE PAYER LE FUH (FONDS UNIQUE HABITAT) :

Madame le Maire rappelle que le FUH répond aux difficultés rencontrées par des personnes dans le domaine du logement (paiement des loyers, factures de chauffage...) et que des Sauratois ont pu en bénéficier en 2019. Elle indique que le Conseil Départemental a sollicité une contribution au financement au dispositif FUH de 1 432 € et propose de verser cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

3) AUTORISATION DE VENDRE UNE PARCELLE :

Madame le Maire indique qu'un administré, propriétaire de parcelles situées à Balarenc, propose d'acheter une parcelle communale cadastrée section C numéro 3068 attenante à ses autres parcelles, d'une surface de 215 m².

Monsieur Jean-Luc Rouan, qui est allé sur les lieux, craint qu'une partie de cette parcelle ne soit la route communale et souhaite ne pas accepter cette demande.

Madame le Maire, qui s'est rendue sur place l'après-midi même avec Monsieur Lagarde, s'étonne de cette remarque : elle avait observé un terrain en contre-bas de la route.

Cependant, afin d'étudier plus précisément les limites de la parcelle et de la route, elle propose de sursoir à cette demande.

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019 :

A partir des tableaux et comparatifs budget / réalisés, Madame le Maire fait remarquer que la section fonctionnement fait apparaître un résultat positif de + 148 864,28 €.

Globalement, les dépenses engagées coïncident avec les dépenses budgétées ; cependant, les dépenses d'énergie – électricité ont été plus importantes que prévues malgré les économies consécutives à l'extinction de l'éclairage public la nuit du fait de l'augmentation du coût de l'électricité.

De même, de grosses pannes sur un engin ont nécessité des réparations et des changements de pièces onéreuses.

Les recettes de fonctionnement ont été globalement égales à celles qui avaient été budgétées ; cependant, deux recettes ont été légèrement plus importantes que prévu : il s'agit des remboursements de rémunération du personnel (remboursement d'une partie des salaires versé à l'emploi d'avenir et au C.A.E.), (+ 19 629,16 €) et de la DGF (+ 16 606,00 €).

La section investissement fait apparaître un résultat positif de + 95 633,12 € qui va s'ajouter au solde exécution d'investissement reporté 2018 + 18 665,34 € qui n'apparaît pas dans le tableau. Les subventions promises n'ont pas toutes été versées, les travaux n'étant pas encore réalisés pour certains, ou le paiement restant en attente depuis deux ans malgré des relances.

D'autre part, la commune a réalisé des investissements importants, en particulier les routes : 293 789,73 €.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur Pialat soumet au vote le compte administratif 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2019 DU RECEVEUR :

Monsieur Pialat soumet au vote le compte de gestion communal 2019 du receveur conforme au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2019 :

A partir du tableau distribué et du comparatif budget / réalisés, Madame le Maire fait remarquer que la section fonctionnement du CCAS fait apparaître un solde positif de + 3 151,43 €.

Le total des aides attribuées est quasiment constant d'une année sur l'autre.

Monsieur Pialat fait remarquer qu'il faudrait rappeler le rôle du CCAS afin que les gens qui en ont besoin osent le solliciter.

Madame Riudavetz insiste sur l'importance de cette caisse centrale.

Madame le Maire ajoute que les aides réelles ont été plus importantes car, à côté de celles du CCAS, il faut ajouter les aides bénévoles.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur Pialat soumet au vote le compte administratif CCAS 2019.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

7) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2019 DU RECEVEUR :

Monsieur Pialat soumet au vote le compte de gestion du CCAS 2019 du receveur conforme au compte administratif CCAS.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

8) AFFECTATION DE L'EXCEDENT DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE 2019 EN RESERVE :

Madame le Maire propose que l'excédent de fonctionnement global 2019 (+ 148 864,28 €) soit affecté en recettes d'investissement 2020 et mis en réserve (c/1068). Il permettra ainsi le financement des investissements 2020.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

9) AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES COMPTES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE 2019 :

L'excédent des comptes d'investissement de la commune 2019 est automatiquement affecté en réserve d'investissement.

10) AUTORISATION D'OUVRIR UN POSTE DE REDACTEUR :

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir un poste de rédacteur.

Elle indique que la secrétaire de la mairie a droit, au titre de la promotion interne, du fait de son expérience et de ses grandes qualités, à être nommée rédacteur.

La création de ce poste permettra ensuite de solliciter sa nomination à ce titre qui sera étudiée par le CATP à l'automne prochain et de lui accorder cette promotion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

11) REVALORISATION DES SALAIRES DE DIFFERENTS PERSONNELS EN CDI A COMPTER DU 01/04/2020 :

Madame le Maire rappelle que les trois agents en CDI n'ont pas d'avancement automatique à l'ancienneté comme les agents fonctionnaires territoriaux, et que leur première augmentation leur a été accordée en 2018.

Madame le Maire propose d'augmenter, à compter du 1^{er} avril 2020, Madame Anne Martinez à hauteur de l'échelon 6 du grade d'adjoint administratif et Madame Christine Witteronghel à hauteur de l'échelon 6 du grade d'adjoint technique, soit un salaire brut mensuel de 1 565,13 € pour un travail hebdomadaire de 35 h, et Madame Christel Wermers-Wickert à hauteur de l'échelon 8 du grade d'adjoint technique, soit un salaire mensuel brut de 1 602,62 € pour un travail hebdomadaire de 35 h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1) Prescription de l'élaboration du PLUi par le conseil communautaire du 20/02/2020 :

Lors de sa séance du 20 février 2020, le conseil communautaire de Pays de Tarascon :

- a prescrit l'élaboration du PLUi tenant lieu de programme local de l'Habitat et a arrêté les modalités de concertation avec les citoyens et de collaboration avec les communes,
- a habilité le Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2) Organisation des bureaux électoraux des 15 et 22 mars 2020

3) Le point sur l'éclairage public et l'extinction des lumières la nuit :

L'extinction de l'éclairage public la nuit a permis d'économiser 2 418,10 € sur dix mois (soit 45 %) qui « remboursent » à 60 % les dépenses consécutives à la mise en place des horloges.

4) Recensement de la voirie communale fin novembre suite au tableau de reclassement des routes communales et des chemins ruraux élaboré lors du conseil municipal du 09/12/2019 :

Les travaux de recensement de la voirie communale réalisés en 2019 ont permis de présenter un tableau de reclassement des routes communales et des chemins ruraux lors du conseil municipal du 09/12/2019 qui propose une modification de la longueur de la voirie communale, et de le transmettre à la préfecture au service de la Direction de la citoyenneté et de la légalité.

Le recensement de la voirie par ce service se fera en novembre 2020 pour la répartition de la DGF 2021.

5) FREE :

Une rencontre avec l'opérateur FREE a eu lieu le mercredi 19 février 2020 à 10 h à la mairie.

Cette réunion a démarré à 10h30 suite au retard de Madame Fedon, en charge des relations avec les collectivités. Madame Ducouso, négociatrice, ne s'est pas présentée.

Il ressort de cette réunion :

- le peu de sérieux des deux représentants de Free : la première ne connaissait pas du tout le dossier pensant s'appuyer sur les documents que Madame Ducouso devait apporter. Cette dernière avait une fois de plus un comportement irrespectueux : elle n'a pas averti de son absence et a laissé Madame Fedon, nouvellement arrivée en Midi-Pyrénées, aborder seule la réunion,
- la volonté de cacher sous des termes « techniques » (maillage) ou « qualificatifs » (meilleur service aux abonnés), le caractère strictement commercial de leur projet,
- l'ignorance, vraie ou volontaire, de la décision du 22 mai 2019 approuvant un contrat de partage des sites mobiles et autorisant les mises à dispositions réciproques des fréquences dans les bandes 700 MHz et 800 MHz entre les sociétés Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et la société française du radiotéléphone SFR. Manifestement, Madame Fedon n'entend pas mutualiser bien qu'on lui ait rappelé la position du PNR qui préconise dans la charte que les antennes soient mutualisées, et elle oppose à cela des raisons trop générales et trop vagues,
- un mépris de ces Sauratois qui ne savent pas qu'en ville les antennes sont nombreuses sur les toits de différents bâtiments et qui s'inquiètent de la grande proximité d'habitats avec la « future » antenne,
- le choix d'ignorer les attentes des participants à la réunion puisque Madame Fedon conclut en précisant que la déclaration préalable de travaux sera déposée de toutes façons très prochainement. (Madame Ducouso affirmait, elle, que l'antenne serait implantée).

Au terme de la réunion, Madame le Maire a demandé à Madame Fedon que le dossier d'information déposé le 10/04/2019 soit corrigé et que le besoin de couverture mis en avant soit justifié par des données chiffrées et rigoureuses, et que le refus de mutualisation sur l'antenne de Montoulieu soit justifié.

Madame Fedon a annoncé par mail trois jours après que les besoins de couverture allaient nous être envoyés... nous les attendons encore.

6) Les travaux sentiers :

Les travaux entrepris au lieu-dit Camp de Bidel ont pour but de recreuser le fossé à l'endroit primitif pour corriger les « dégâts » occasionnés par les deux entreprises qui avaient réalisés des travaux sur ce sentier.

7) **Le PEL** organise le 4 avril 2020 la « fête du jeu » à Banat qui accueillera tous les enfants et adolescents.

La séance du conseil municipal est close à 22h25.